CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 juin 1955

La séance est ouverte à onze heures.

LOI SUR LA PRODUCTION DE DÉFENSE

ANNONCE D'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION EN COMITÉ

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je prie la Chambre de bien vouloir me permettre une brève déclaration au sujet du bill tendant à modifier la loi sur la production de défense.

Après avoir consulté le premier ministre (M. St-Laurent) quant à la meilleure façon d'assurer une surveillance efficace par le Parlement sur l'application de la loi, je désire annoncer que, lorsque le bill sera étudié en comité, je proposerai l'addition d'un troisième article, prescrivant que les décrets, édictés en vertu de la loi sur la production de défense par le gouverneur en conseil ou par le ministre, soient publiés de la façon normale dans la Gazette du Canada et que, de plus, ils soient déposés sur le bureau des deux chambres du Parlement le plus tôt possible après leur adoption; l'article prescrirait en outre que, si dix membres signent un avis de motion, demandant la révocation ou la modification d'un tel décret, dans les sept jours qui suivront le dépôt dudit décret dans l'une ou l'autre chambre, ledit avis de motion fera l'objet d'une discussion à la première occasion appropriée au cours des quatre jours suivants de séance.

Le Gouvernement n'a pas pu trouver de façon plus efficace d'assurer une prompte surveillance de la part du Parlement en ce qui concerne l'exercice des pouvoirs conférés par cette loi. Nous espérons que cette proposition recevra l'approbation de tous les groupes à la Chambre.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"CONSOLIDATED PIPE LINES COMPANY"

M. H. P. Cavers (Lincoln) propose la première lecture du Bill n° 416 (émanant du Sénat), constituant en corporation Consolidated Pipe Lines Company.

(La motion est adoptée.)

"BAUDETTE AND RAINY RIVER MUNICIPAL BRIDGE COMPANY"

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River) propose la première lecture du Bill n° 453 (émanant du Sénat), constituant en corporation Beaudette and Rainy River Municipal Bridge Company.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

INSURRECTION DE RIEL

M. Ferguson:

Depuis que le premier ministre a parlé de cette question à Calgary, il y a environ un an, a-t-il donné des instructions ou ordonné à quelque ministère du Gouvernement de remplacer, dans les documents officiels, les termes "rébellion de Riel" par "insurrection de Riel"?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, on me permettra sans doute de répondre à cette question oralement. La réponse est "non". La question ne fait mention que d'un seul incident et l'exposé de cet incident n'est pas exact. Voici la question:

Depuis que le premier ministre a parlé de cette question à Calgary, il y a environ un an, a-t-il donné des instructions ou ordonné à quelque ministère du Gouvernement de remplacer, dans les documents officiels, les termes "rébellion de Riel" par "insurrection de Riel"?

Je le répète, il n'y a eu qu'un seul incident. Il ne remonte pas à un an; il remonte à quatre ans. Il n'a pas eu lieu à Calgary, en Alberta; il a eu lieu à Battleford, en Saskatchewan. Il ne s'est pas produit à l'occasion d'un discours public; il s'est produit à l'occasion d'une conversation avec le surveillant du fort, à Battleford. Il a été occasionné par des renseignements qu'on m'a communiqués, au cours de ma visite dans cette partie de la Saskatchewan, sur les difficultés découlant de l'oblitération de l'inscription figurant sur le monument de Batoche; l'incident avait reçu beaucoup de publicité à l'époque. A mon retour à Ottawa, je constatai que le ministre des Ressources et du Développement économique avait eu vent de cette publicité et en avait fait part à la Commission des lieux et monuments historiques afin qu'elle étudie la question à sa prochaine réunion. Je ne m'en suis donc plus occupé.

M. l'Orateur: Répondu.